



PROTEGER LE TELETRAVAIL

POURQUOI LA CFE-CGC SIGNE L'ACCORD 2025-2026 ?

« Une Direction inflexible face aux négociations »

Nous venons de traverser une étape cruciale avec les négociations sur le télétravail. Face à une Direction inflexible, prétextant un changement de gouvernance pour justifier un manque de concessions, nos propositions et notre engagement n'ont malheureusement pas permis les avancées attendues. L'accord final reprend les termes actuels, sans les améliorations que nous souhaitons pour vous, les collaborateurs.

« Un bilan positif ignoré »

Pourtant, les résultats de ces deux dernières années parlent d'eux-mêmes : le télétravail n'a en rien freiné la productivité des équipes ni les performances de l'entreprise. Il s'est même montré bénéfique pour nombre de services. Malheureusement, cet accord ne tient pas compte des besoins réels de l'entreprise, ni des attentes largement exprimées par les salariés.

« Un choix pour protéger les acquis »

Alors, pourquoi avons-nous signé ? Parce qu'en l'absence de cet accord, la Direction aurait eu les mains libres pour instaurer une charte unilatérale, sans dialogue ni protection, qui aurait pu menacer le télétravail pour notre réseau. Cet accord, bien que loin de nos espérances, garantit au moins une sécurité pour chacun d'entre vous.

Vos élus CFE-CGC restent à vos côtés pour défendre vos droits et préserver les acquis.
Ensemble, nous ne lâchons rien !

